



## NOTE DE SERVICE

**À:** Président et directeurs administratifs des associations/fédérations membres, Comités de P PVC, Officiels Certifiés, Clubs de Patinage de vitesse canadien

**De:** Ian Moss, Chef de la direction

**Sujet:** Modifications aux Spécifications et lignes directrices concernant les mesures de prévention et de protection en cas de chute en courte piste

**Date:** 13 février 2013

Le 30 janvier dernier, les participants de la téléconférence conjoint du conseil d'administration de Patinage de vitesse Canada et les présidents des associations/fédérations membres ont voté, avec unanimité, l'adoption des modifications aux *Spécifications et lignes directrices concernant les mesures de prévention et de protection en cas de chute* proposé par le Groupe de travail du sur l'équipement protecteur du Comité des blessures sportives et urgences médicales. La proposition de prolonger la période d'implantation pour la compétition seulement a été rejeté en faveur d'une prolongation de la période d'implantation pour l'entraînement et la compétition.

Ainsi, les modifications suivantes, ayant un effet sur les *Spécifications et lignes directrices concernant les mesures de prévention et de protection en cas de chute* ainsi que la section D2-100 des Procédures et règlements, prendront effet immédiatement :

- Le Zone Rouge est réduit en faveur d'une deuxième Zone jaune (Annexe 1)
- L'épaisseur des matelas sont modifié pour les niveaux de protection 2 et 3 (Annexe 2)
- Modifications à l'épaisseur des matelas lors de l'utilisation exclusive du tracé de 100 m (Annexe 3)
- Les nouvelles périodes d'implantation sont:

	Entraînement	Compétition
2012-2013	Niveau 1	Niveau 2
2013-2014	Niveau 1	Niveau 2
2014-2015	Niveau 2	Niveau 3
2015-2016	Niveau 3	Niveau 4
2016-2017	Niveau 4	

En compétition le niveau de protection exigé continue à être calculé en fonction de la valeur FEC le plus élevé et ne changent pas l'attente que **lorsqu'un niveau de protection supérieur est proposé par les spécifications et lignes directrices et il est possible de la fournir, la protection supplémentaire doit être mise-en-place.** En entraînement, les entraîneurs peuvent continuer à offrir de l'entraînement avec des niveaux inférieurs de protection en modifiant la vitesse prescrit et la nature des activités. Les règlements concernant les dimensions de la glace (D6) ne sont pas modifié. Elles seront revues suite avec la suite de la discussion sur l'implantation et une étude plus approfondie sur le sujet.

Les questions sur la gestion de l'implantation, la dissémination de l'information et l'éducation seront discutées lors d'une conférence téléphonique impliquant les employés de PVC et les directeurs administratifs des fédérations/associations membres en mars. Les échéanciers pour modifier les spécifications et lignes directrices ainsi que les règlements seront déterminé à la suite de cette rencontre. Une opinion légale sur la différence entre des lignes directrices et des règlements sera obtenue en avance de l'AGA 2013 et la question de l'implantation sera à l'ordre du jour de l'AGA 2013.

Les groupes ayant besoin de conseil immédiat pour clarifier les exigences minimales et les étapes à franchir pour atteindre les nouvelles normes sont demander d'écrire à [safety@speedskating.ca](mailto:safety@speedskating.ca)

PARTNERS  
PARTENAIRES



Canada

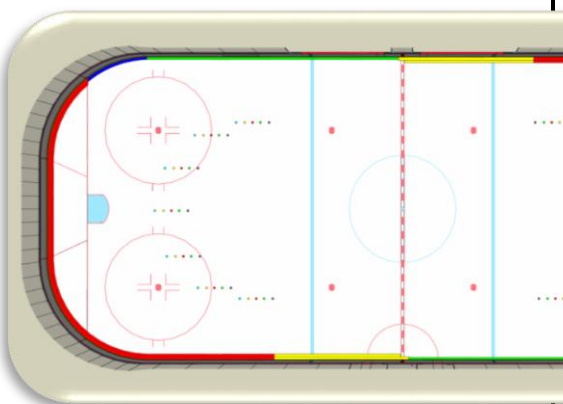


SPONSORS  
COMMANDITAIRES



## Annexe 1 – Zones de chutes

### Définitions des zones existantes de chutes



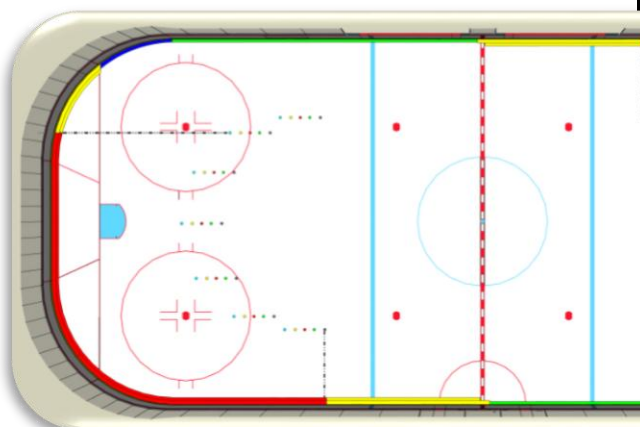
**Zone rouge** La zone rouge doit s'étendre de la ligne de dégagement (ou 1m de la fin de la patinoire s'il n'y a pas de ligne de dégagement) jusqu'au marqueur de la piste le plus près de la ligne du centre de la patinoire.

**Zone jaune** La zone jaune doit s'étendre du marqueur de la piste le plus près de la ligne du centre de la patinoire (fin de la zone rouge) jusqu'à la ligne du centre de la patinoire.

**Zone bleue** La zone bleue doit s'étendre de la fin de la zone verte jusqu'au début de la zone rouge.

**Zone verte** La zone verte doit s'étendre de la ligne du centre de la patinoire jusqu'au début de la courbe des bandes de la patinoire.

### Nouvelle définition des zones de chutes



**Zone rouge** La zone rouge doit s'étendre d'une ligne droite dessinée à partir de la 2<sup>e</sup> série de marqueurs de la piste jusqu'au marqueur de la piste le plus près de la ligne du centre de la patinoire.

**Zone jaune** La première zone jaune doit s'étendre de la ligne de dégagement (ou 1m de la fin de la patinoire s'il n'y a pas de ligne de dégagement) jusqu'à une ligne droite dessinée à partir de la 2<sup>e</sup> série de marqueurs de la piste.

La deuxième zone jaune doit s'étendre du marqueur de la piste le plus près de la ligne du centre de la patinoire (fin de la zone rouge) jusqu'à la ligne du centre de la patinoire.

**Zone bleue** La zone bleue doit s'étendre de la fin de la zone verte jusqu'au début de la zone rouge.

**Zone verte** La zone verte doit s'étendre de la ligne du centre de la patinoire jusqu'au début de la courbe des bandes de la patinoire.

## Annexe 2 – Modifications aux exigences d'épaisseur – Piste de 111,12m

### Spécifications et lignes directrices actuelles

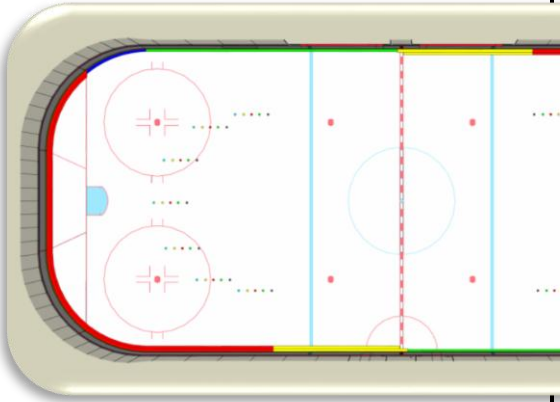


Table 2 – Minimum Padding Specifications Chart (Training)

	KEFs			
	Level 1 <.30	Level 2 .30 to <.60	Level 3 <sup>1</sup> .60 to <.90	Level 4 <sup>1,2</sup> .90 to <1.15
<b>RED ZONE</b>	20(8)	40.5(16)	50.5(20)	61(24)*
<b>YELLOW ZONE</b>	20(8)	20(8)	30.5(12)	40.5(16)
<b>BLUE ZONE</b>	0	20(8)	25(10)	30.5(12)
<b>GREEN ZONE</b>	0	0	0	0

<sup>1</sup> rink can be no shorter than 195' long (59.4 m) <sup>2</sup> rink can be no narrower than 92' wide (28 m)  
<sup>\*</sup> must use a boardless system...<sup>\*</sup> last pad in Red Zone should be tapered

Table 3 – Minimum Padding Specifications Chart (Competition)

	KEFs			
	Level 1 <.30	Level 2 .30 to <.60	Level 3 <sup>1,2</sup> .60 to <.90	Level 4 <sup>1,3</sup> .90 to <1.15
<b>RED ZONE</b>	20(8)	45.5(18)	56(22)	70(28)*
<b>YELLOW ZONE</b>	20(8)	25(10)	35(14)	40.5(16)
<b>BLUE ZONE</b>	15(6)	20(8)	30.5(12)	30.5(12)
<b>GREEN ZONE</b>	0	0	15(6)	20(8)

<sup>1</sup> rink can be no shorter than 195' long (59.4 m) <sup>2</sup> rink can be no narrower than 85' wide (26 m) <sup>3</sup> rink can be no shorter than 195' long (59.4 m)  
<sup>\*</sup> must use a boardless system...<sup>\*</sup> last pad in Red Zone should be tapered

### Nouvelles spécifications et lignes directrices

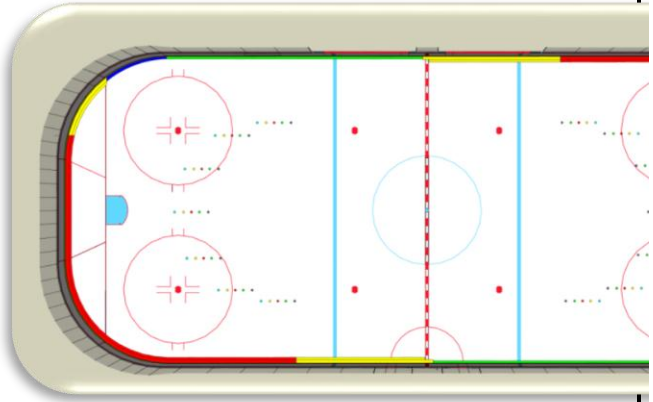


Tableau 2 – Spécifications d'épaisseur minimal (Entraînement – Tracé)

	FEC			
	Niveau 1 <.30	Niveau 2 .30 to <.60	Niveau 3 .60 to <.90	Niveau 4 .90 to <1.15
<b>ZONE ROUGE**</b>	20cm (8")	40.5cm (16")	51cm (20")	61cm (24")*
<b>ZONE JAUNE</b>	20cm (8")	20cm (8")	30.5cm (12")	40.5cm (16")
<b>ZONE BLEU</b>	0	20cm (8")	25.5cm (10")	30.5cm (12")
<b>ZONE VERTE</b>	0	0	0	0

\* le dernier matelas dans la zone rouge peut être effilé

\*\* Ne peut pas comprendre exclusivement du rembourrage à faible densité, le dernier r peut être modifié pour correspondre à la zone jaune sur des patinoires ayant moins de 111,12m de longueur à la discrétion de l'entraîneur chef

Tableau 3 – Spécifications d'épaisseur minimal (Compétition – Tracé 1)

	FEC			
	Niveau 1 <.30	Niveau 2 .30 to <.60	Niveau 3 .60 to <.90	Niveau 4 .90 to <1.15
<b>ZONE ROUGE**</b>	20cm (8")	40.5cm (16")	51cm (20")	71cm (28")*
<b>ZONE JAUNE</b>	20cm (8")	25.5cm (10")	30.5cm (12")	40.5cm (16")
<b>ZONE BLEU</b>	15cm (6")	20cm (8")	30.5cm (12")	30.5cm (12")
<b>ZONE VERTE</b>	0	0	0	20cm (8")

\* le dernier matelas dans la zone rouge peut être effilé

\*\* Ne peut pas comprendre exclusivement du rembourrage à faible densité, le dernier r peut être modifié pour correspondre à la zone jaune sur des patinoires ayant moins de 111,12m de longueur à la discrétion de l'arbitre en chef

## Annexe3 – Modifications aux exigences d'épaisseur – Piste de 100m

### Spécifications et lignes directrices actuelles

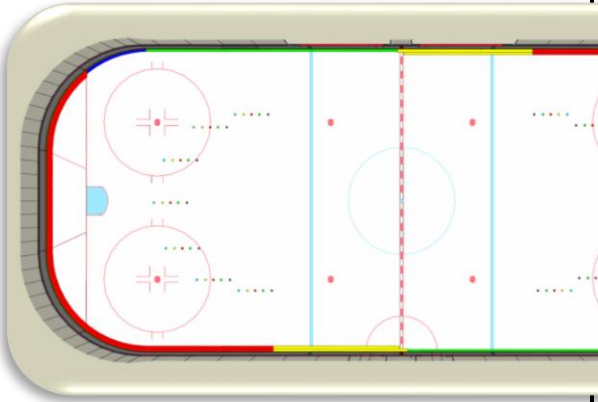


Table 2 – Minimum Padding Specifications Chart (Training)

	KEFs			
	Level 1 <.30	Level 2 .30 to <.60	Level 3 <sup>1</sup> .60 to <.90	Level 4 <sup>1,2</sup> .90 to <1.15
<b>RED ZONE</b>	20(8)	40.5(16)	50.5(20)	61(24)*
<b>YELLOW ZONE</b>	20(8)	20(8)	30.5(12)	40.5(16)
<b>BLUE ZONE</b>	0	20(8)	25(10)	30.5(12)
<b>GREEN ZONE</b>	0	0	0	0

<sup>1</sup> rink can be no shorter than 195' long (59.4 m) <sup>2</sup> rink can be no narrower than 92' wide (28 m)  
<sup>3</sup> must use a boardless system. \* last pad in Red Zone should be tapered

Table 3 – Minimum Padding Specifications Chart (Competition)

	KEFs			
	Level 1 <.30	Level 2 .30 to <.60	Level 3 <sup>1,2</sup> .60 to <.90	Level 4 <sup>1,3</sup> .90 to <1.15
<b>RED ZONE</b>	20(8)	45.5(18)	56 (22)	70(28)*
<b>YELLOW ZONE</b>	20(8)	25(10)	35(14)	40.5(16)
<b>BLUE ZONE</b>	15(6)	20(8)	30.5(12)	30.5(12)
<b>GREEN ZONE</b>	0	0	15(6)	20(8)

<sup>1</sup> rink can be no shorter than 195' long (59.4 m) <sup>2</sup> rink can be no narrower than 85' wide (26 m) <sup>3</sup> rink can be no narrower than 92' wide (28 m)  
<sup>4</sup> must use a boardless system. \* last pad in Red Zone should be tapered

### Nouvelles spécifications et lignes directrices

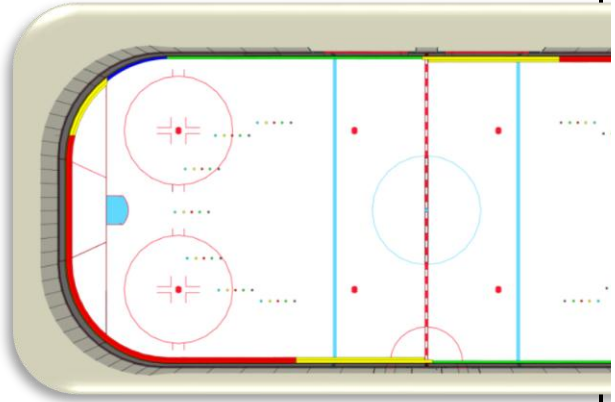


Tableau 4 – Spécifications d'épaisseur minimal (Entraînement – Tracé 100m)

	KEFs			
	Niveau 1 <.30	Niveau 2 .30 to <.60	Niveau 3 .60 to <.90	Niveau 4 .90 to <1.15
<b>ZONE ROUGE**</b>	20cm (8")	30.5cm (12")	40.5cm (16")	61cm (24")*
<b>ZONE JAUNE</b>	15cm (6")	20cm (8")	25.5cm (10")	40.5cm (16")
<b>ZONE BLEU</b>	0	0	15cm (6")	30.5cm (12")
<b>ZONE VERTE</b>	0	0	0	0

\* le dernier matelas dans la zone rouge peut être effilé

\*\* Ne peut pas comprendre exclusivement du rembourrage à faible densité, le dernier matelas peut être modifié pour correspondre à la zone jaune sur des patinoires ayant moins de 28m (à la discrétion de l'entraîneur chef)

Tableau 3 – Spécifications d'épaisseur minimal (Compétition – Tracé 100m)

	KEFs			
	Niveau 1 <.30	Niveau 2 .30 to <.60	Niveau 3 .60 to <.90	Niveau 4 .90 to <1.15
<b>ZONE ROUGE**</b>	20cm (8")	30.5cm (12")	51cm (20")	71cm (28")*
<b>ZONE JAUNE</b>	20cm (8")	20cm (8")	30.5cm (12")	40.5cm (16")
<b>ZONE BLEU</b>	15cm (6")	15cm (6")	20cm (8")	30.5cm (12")
<b>ZONE VERTE</b>	0	0	0	20cm (8")

\* le dernier matelas dans la zone rouge peut être effilé

\*\* Ne peut pas comprendre exclusivement du rembourrage à faible densité, le dernier matelas peut être modifié pour correspondre à la zone jaune sur des patinoires ayant moins de 28m (à la discrétion de l'entraîneur chef)